



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-154806

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2023

ÉDITÉ LE 15/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2012

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 539 820 076 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AM 796 971

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AM 796 971

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : DOM ENERGIE

5 CHE DES TROIS TILLEULS
21200 VIGNOLES

Téléphone : 03 80 24 91 29

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : domenergie21@gmail.com

Responsabilité légale :

FOL DOMINIQUE ARTISAN

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/09/2020
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	11/05/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/05/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON
BATIMENT LE MAJOR
170 AVENUE JEAN JAURES
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.